



## Taxe d'habitation comment est elle calculée ?

Par **xavier77**, le 11/03/2017 à 15:16

Bonjour à tous,

Je veux déménager, parce que j'habite actuellement une maison trop grande et trop chère par rapport à son état d'insalubrité. J'ai en particulier de grosses factures de gaz, pour une maison pleine de courants d'air, une chaudière en fin de vie et le propriétaire rechigne à faire tout travaux. J'ai trouvé une autre maison, en très bon état, plus petite, un peu moins chère et je devrais payer moins pour le chauffage. Seulement il y a un grand terrain, dont je ne pourrai pas m'occuper et j'ai peur que la taxe d'habitation soit encore plus élevée. Actuellement, j'ai un 100 mètres carrés et je paye dans les 860 euros de taxe d'habitation.

Merci de me renseigner, s'il vous plaît, sur le calcul de la taxe d'habitation.

Salutations.

xavier77

Par **fabrice58**, le 11/03/2017 à 16:15

La TH est calculée sur la base d'imposition évaluée (VL) par le cadastre, il s'agit de surface habitable, le non bâti n'est pas concernée.

Il existe en outre un système d'allègements calculés sur les revenus fiscaux de référence des occupants.

Vous ne pouvez pas comparer les TH de locaux différents car il y a des disparités d'évaluation selon l'ancienneté des locaux.

Par **xavier77**, le 12/03/2017 à 18:13

Bonsoir fabrice78 et merci de m'avoir répondu et renseigné.

Salutations.

xavier77